

Aux unités de soins des hôpitaux
desservis par la PIC

Morges, le 26 février 2025

Objet : Rappel de lots de URSOFALK gélules 250 mg

Madame, Monsieur,

Suite à la communication de Swissmedic, nous vous informons du rappel préventif, jusqu'au niveau du commerce de détail, des deux lots d'Ursofalk 250mg en capsules mentionnés. Cette mesure est motivée par l'apparition d'un défaut de qualité dans quelques lots non européens de capsules Ursofalk. Des valeurs de mesure microbiologiques légèrement supérieures aux valeurs autorisées ont été constatées dans ces lots étrangers. Selon les connaissances actuelles, les lots suisses de capsules Ursofalk ne sont pas concernés par ce défaut de qualité. Toutefois, le fabricant d'entente avec Swissmedic a décidé de rappeler les deux lots du produit par mesure de précaution. Il n'y a pas de risque immédiat pour la sécurité des patients.

RAPPEL DE LOT(S)

URSOFALK gélules 250 mg

N° Opale: 2201 Pharmacode :0908969; 901648

LOT(S) CONCERNE(S) PAR LE RAPPEL :

L23301A; L23288C

Veillez contrôler vos stocks et nous retourner tous les emballages existants des lots susmentionnés dans les meilleurs délais, au plus tard le 18 mars 2025. La marchandise retournée vous sera remboursée.

Pour les annonces d'effets indésirables de médicaments (EIM), Swissmedic recommande d'utiliser le portail d'annonce Electronic Vigilance System (ELVIS) développé à cet effet. Toutes les informations nécessaires à ce sujet sont disponibles sur www.swissmedic.ch

En restant à disposition pour toute question complémentaire, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Manuel Masconi

Pharmacien Responsable du Secteur Logistique Pharmaceutique